

Le **Projet de Territoire Eau** et le **Contrat Territorial** des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Les outils de la mise en œuvre du SAGE

Le **Projet de Territoire Eau** et le **Contrat Territorial** sont deux outils contractuels ayant été élaborés par le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDoI) en concertation avec ses partenaires.

Ils comportent **un programme d'action de 6 ans (2019 – 2024)*** en cohérence avec la stratégie définie par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Signés le 14 juin 2019 à Epiniac, ces deux outils **marquent le démarrage officiel des actions sur les bassins versants côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, en faveur de l'amélioration de la qualité et de la quantité des eaux.**

** en deux périodes consécutives de 3 ans.*

Le **Projet de Territoire Eau**, une stratégie concertée pour l'eau

Le **Projet de Territoire Eau** est un document d'engagement moral proposé par la Région Bretagne, décrivant **une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et des actions pour répondre aux objectifs du SAGE** (programme d'action défini dans le contrat territorial).

Les partenaires ayant signé ce projet avec la Région Bretagne sont :

- Le SBCDoI
- La CLE du SAGE Bassins Côtiers région de Dol de Bretagne
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Le Département d'Ille-et-Vilaine
- Saint-Malo Agglomération
- La Communauté de communes Pays de Dol Baie du MSM
- La Communauté de communes Bretagne Romantique
- Eau du Pays de St Malo
- La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- L'Inter-SAGE Baie du Mont Saint-Michel
- Cœur Emeraude



*Signature officielle du **Projet de Territoire Eau** et du **Contrat Territorial** à Epiniac le 14 juin 2020*

Le **Contrat Territorial**, un contrat d'actions pour les milieux aquatiques, les zones humides et la qualité de l'eau

Le **Contrat Territorial**, outil technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, **permet de programmer et de financer des actions** pour restaurer les milieux aquatiques et les zones humides, et pour améliorer la qualité des eaux.

Les partenaires financiers et maîtres d'ouvrage ayant signé le contrat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont :

- Le SBCDoI
- La Région Bretagne
- Le Département d'Ille-et-Vilaine
- Le Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo
- La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- L'Entreprise Ter-Qualitechs
- Le Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35)

Projet de Territoire Eau et **Contrat Territorial** témoignent de l'engagement des acteurs du territoire - collectivités, intercommunalités, associations...- vers cet **objectif commun de préservation et d'amélioration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.**

Le programme d'action du Contrat Territorial

Le Contrat Territorial comprend un **programme d'action pluriannuel de 6 ans (2019 – 2024)** qui s'articule autour de **3 axes** :

→ Restaurer les milieux aquatiques

Volet "Milieux Aquatiques" (CTMA)

Les actions sont portées par le SBCDoI. Elles ont pour finalité la réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques **sur 39 sites d'action prioritaires** et concernent :

- l'entretien de cours d'eau. Il s'agit de favoriser l'écoulement des eaux, d'entretenir les berges, les zones humides et les boisements associés aux cours d'eau (ripisylve);
- la restauration des milieux aquatiques. Il s'agit de travaux pour modifier le lit du cours d'eau et de ses abords (plantation de ripisylve), pour protéger les berges mais aussi de pose de clôtures et d'abreuvoirs...

Les travaux sont menés sur la base du volontariat des propriétaires riverains des cours d'eau.

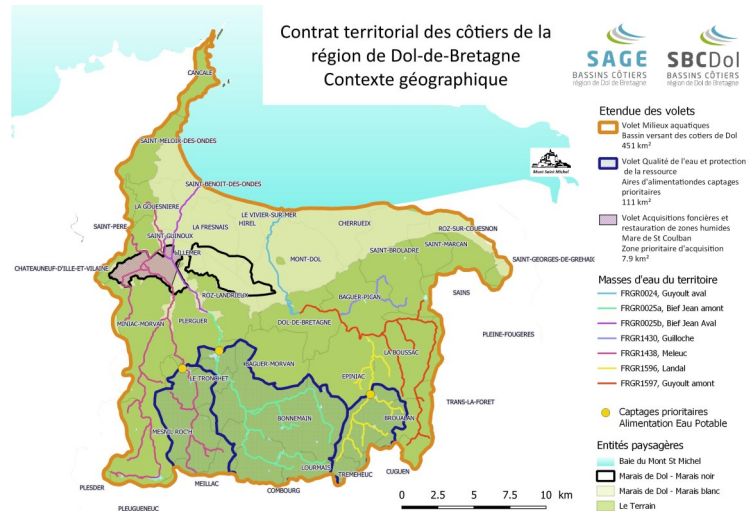


→ Améliorer la qualité de l'eau et protéger la ressource

Volet "Qualité de l'eau, protection de la ressource"

Les actions sont portées par le syndicat Eau du Pays de St-Malo et consistent à **protéger les captages d'eau potable** sur les 13 communes des bassins versants situés en amont des retenues d'eau de Beaufort, Mireloup et Landal. L'enjeu principal est de les préserver de pollutions par les pesticides. Aussi, ces captages bénéficient d'actions en direction du monde agricole et non agricole :

- accompagnement individuel ou collectif des agriculteurs : diagnostics phytosanitaires personnalisés, expérimentations ou nouveaux projets,
- accompagnement des communes : suivi des pratiques de désherbage et d'entretien des espaces verts,
- sensibilisation du grand public et des scolaires à la protection de l'eau.



→ Restaurer les zones humides sur la mare de Saint-Coulban dans le marais de Dol

Volet "Acquisitions foncières et restauration de zones humides sur la mare de Saint Coulban"

Les actions sont portées par la Fédération des Chasseurs 35 et consistent à acquérir des terrains sur lesquels sont situées les zones humides afin d'aboutir, avec les exploitants locaux, à :

- une gestion par pâturage extensif ou fauche tardive sans intrant,
- une gestion des niveaux d'eau restaurant les fonctionnalités hydrologiques du marais.

L'ensemble de ces actions résultent d'une démarche amiable avec les propriétaires et les exploitants, en concertation avec les acteurs locaux et le comité de pilotage du contrat.

Le montant prévisionnel des actions et travaux

Le programme d'action du Contrat Territorial a été signé dans un premier temps pour **une période de 3 ans (2019-2021)** qui représente un **montant prévisionnel de 2 422 411 €** :

- Volet Milieux aquatiques : 1 475 647 €
- Volet Qualité de l'eau, protection de la ressource : 646 764 €
- Volet Acquisitions foncières : 300 000 €

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte 1 256 566 € d'aides sur 3 ans. D'autres partenaires, le Département d'Île-et-Vilaine, le SMG35, la Région Bretagne apportent une aide complémentaire pour la réalisation de ces actions.

A l'échelle des 6 années de la programmation 2019-2024, le montant prévisionnel s'élève à 4 187 906 €.



Informations détaillées sur
www.sage-dol.fr